

Réservé au Conseil régional

Code du dossier : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Date de la demande : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
(dossier complet)

Inscription : session du |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

## DEMANDE DE TRANSFERT D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE Questionnaire Personne Morale

Indiquer la région dans laquelle l'inscription doit être transférée<sup>1</sup> :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> AUVERGNE-RHÔNE-ALPES    | <input type="checkbox"/> ÎLE-DE-FRANCE              |
| <input type="checkbox"/> BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ | <input type="checkbox"/> LA RÉUNION                 |
| <input type="checkbox"/> BRETAGNE                | <input type="checkbox"/> MARTINIQUE                 |
| <input type="checkbox"/> CENTRE-VAL DE LOIRE     | <input type="checkbox"/> NORMANDIE                  |
| <input type="checkbox"/> CORSE                   | <input type="checkbox"/> NOUVELLE-AQUITAINE         |
| <input type="checkbox"/> GUADELOUPE              | <input type="checkbox"/> OCCITANIE                  |
| <input type="checkbox"/> GUYANE                  | <input type="checkbox"/> PAYS DE LA LOIRE           |
| <input type="checkbox"/> GRAND EST               | <input type="checkbox"/> PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR |
| <input type="checkbox"/> HAUTS-DE-FRANCE         |   |

Date de la première inscription de la société : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Date de la décision de transfert du siège social : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### I. CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale .....

SIGLE : .....

#### Objet de la société

- Expertise comptable  
 Expertise comptable et commissariat aux comptes

Dans ce cas, préciser la Cour d'appel auprès de laquelle la société est inscrite ou va s'inscrire :

.....

- Participation dans des sociétés d'expertise comptable

<sup>1</sup> Cochez la case correspondante

## Forme de la société

- SARL                                       EURL                                       SA à conseil d'administration  
 SA à directoire                       SAS                                       SASU  
 SELARL                                   SELAFA                                   SELCA  
 SELAS                                       Société civile                       Société de droit étranger  
 Autres (à préciser) : .....

Durée prévue : |\_|\_| années

## Capital social

MONTANT : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| euros      NOMBRE DE PARTS OU D' ACTIONS : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
VALEUR NOMINALE DES TITRES : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| euros

## II. NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

---

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : |\_|\_|\_|\_|\_| VILLE : .....

TÉLÉPHONE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| FAX : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ADRESSE E-MAIL : .....

ADRESSE SITE INTERNET : .....

NUMÉRO SIREN/SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NUMÉRO D'INSCRIPTION AU RCS : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

L'activité principale d'expertise comptable de la société sera-t-elle exercée à l'adresse ci-dessus ?

- oui     non

Si non, demandez un questionnaire d'inscription secondaire pour chacune des autres adresses professionnelles de la société.

## III. DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ARTICLE 158 - 7 - 1° DU CGI

---

La société confirme demander à être habilitée à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l'article 158-7-1°<sup>2</sup> et 1649 quater L<sup>3</sup> du Code général des impôts.

**NB** : Afin d'exercer le visa fiscal, il faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le Code général des impôts.

---

<sup>2</sup> Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent :

a) Aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux ou des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition ;

b) Ou qui ne font pas appel aux services d'un expert-comptable, d'une société membre de l'Ordre ou d'une association de gestion et de comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles 1649 quater L et 1649 quater M.

<sup>3</sup> L'article 1649 quater L du Code général des impôts dispose que les experts-comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le commissaire du Gouvernement auprès du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du Conseil régional.

## IV. DONNÉES PERSONNELLES

---

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et en archives définitives pour la réalisation Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et votre participation aux évènements de l'Ordre (Assemblées générales, congrès etc.). Elles font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Conseil régional et au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Elles sont publiées dans l'annuaire de l'Ordre.

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et aux archives définitives pour la réalisation de statistiques professionnelles dans le respect de l'article 29 - 7° du décret du 30 mars 2012.

L'e-mail professionnel fourni sera publié sur l'annuaire professionnel, sauf opposition de votre part.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : [juridique@crlorraine.experts-comptables.fr](mailto:juridique@crlorraine.experts-comptables.fr)

Les données collectées pour la finalité initiale peuvent également être transmises aux partenaires commerciaux de l'Ordre aux fins de prospection commerciale.

Si vous autorisez la communication de vos données personnelles aux partenaires de l'Ordre à des fins de prospection commerciale, merci de cocher cette case :

Fait à ..... Le ...../...../.....

**Signature du mandataire social** (précédée de la mention manuscrite « certifié exact »)

## LISTE DES PIÈCES À RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

- 1) Copie de la décision de transfert du siège social.
- 2) Un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande.
- 3) Locaux :
  - vous êtes propriétaire des locaux : joindre une copie d'un justificatif de propriété accompagnée d'une attestation de mise à disposition ou de domiciliation au nom de la société en formation ;
  - la société sera locataire : joindre une copie du bail des locaux ;
  - la société sera sous-locataire : joindre une copie du bail de sous-location accompagnée d'une copie du bail principal et le cas échéant, l'autorisation de sous-location émanant du bailleur.
- 4) Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix précisant quels sont les membres de l'Ordre qui sont ou seront couverts pour l'activité dans le ressort du Conseil régional destinataire ([Annexe 6.1](#)).